

# CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



L'enseignement agricole comporte un cycle court (CAP agricole et bac pro) et un cycle long (BTA et BTSA). Plusieurs concours existent pour enseigner dans la filière agricole : les enseignants peuvent dispenser des enseignements théoriques ou techniques.

Il faut réussir l'un des concours organisés par le ministère de l'agriculture. Il existe **3 concours** :

- Le **CAPESA** (*Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire Agricole*) pour enseigner les disciplines générales
- Le **CAPETA** (*Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique Agricole*) pour les matières techniques
- Le **CAPLPA** (*Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel Agricole*) pour l'enseignement professionnel

Il est également possible de passer le concours pour devenir **Conseiller Principal d'Education (CPE)** dans l'enseignement agricole.

## Formations

L'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA) de Toulouse prépare entre autres aux Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) sur dossier.

Il existe 2 mentions :

- Mention *Enseignant du Second Degré (ESD)* avec 31 parcours qui prépare aux concours de PCEA (Professeurs Certifiés de l'Enseignement Agricole – CAPESA et CAPETA)
- Mention *Encadrement Éducatif (EE)* qui prépare au concours de CPE

MASTER	CONCOURS D'ENSEIGNANT DANS L'AGRICOLE		FONCTION
Master MEEF mention « Enseignant du Second degrés »	Professeur Certifié de l'Enseignement Agricole (PCEA)	<b>CAPESA</b> : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire agricole	<b>Pour enseigner les disciplines générales en lycée agricole</b>
		<b>CAPETA</b> : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole	<b>Professeur dans les lycées technologiques – matières techniques</b>
	<b>CAPLPA</b> : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel agricole)	<b>Professeurs de lycée professionnel agricole</b>	
MEEF Encadrement éducatif	<b>CPE</b> : Conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole		

Voir Aussi les dossiers spécifiques dans le fonds documentaire : consultables au SUIO-IP et la bibliographie téléchargeable : <https://suio-ut-capitole.centredoc.fr/>

- + 432 PUB : L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)
- + 432 PUB : Concours de l'Enseignement Public
- + 432.1 PUB : Professeur des écoles (CRPE)
- + 432.2 PUB : Conseiller Principal d'Éducation
- + 432.4 PUB : Enseignement privé
- + Agrégation voir 432 PUB Enseignement et éducation

Après avoir consulté ce dossier, merci de le remettre dans son tiroir d'origine

CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC		
CAT. A	CAPESA <i>(Certificat d'aptitude au professorat du second degré agricole)</i>	CAPETA <i>(Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole)</i>
<b>Niveau</b>	Master 1 MEEF ou avoir obtenu un master ou autre titre reconnu équivalent	
<b>Spécialités</b> <i>Elles ne sont pas ouvertes tous les ans, ouvertes en 2020 :</i>	<i>Anglais ; histoire et géographie ; sciences économiques et sociales option sciences économiques et gestion de l'entreprise</i>	<i>Sciences et techniques agronomiques (productions végétales) ; sciences et techniques des aménagements de l'espace (gestion et aménagement des espaces naturels)</i>
<b>Concours externe</b>	<b>Maîtrise (Bac. + 4) ou équivalent</b> <b>Inscrit en première année d'étude MASTER ou équivalent</b>	<b>Maîtrise (Bac. + 4) ou équivalent</b> <b>- Inscrit en première année d'étude MASTER ou équivalent</b> <b>- 5 ans de qualification CADRE (cf convention collective de travail.....)</b>
<b>Concours interne</b>	Ouvert aux titulaires d'un bac + 3 qui ont au moins trois ans d'expérience dans le service public.	<b>Ouvert aux titulaires d'un bac + 3 ou qui ont au moins 5 ans de qualification CADRE</b>
<b>Nombre de postes offerts au concours externe</b>	27 postes offerts au concours externe en 2020	14 postes offerts au concours externe en 2020
<b>Période d'inscriptions</b>	<b>du 03 oct au 04 nov. 2019</b>	
<b>Dates des épreuves</b>	Epreuves écrites : 11 et 12 mars 2020 Epreuves orales : A partir du 20 mai 2020	
<b>Nature des épreuves</b> <b>Concours externes</b> <i>(Différentes selon la section choisie)</i>	<b>Admissibilité :</b> - Epreuve <b>écrite</b> de <b>culture disciplinaire</b> visant à apprécier les connaissances des candidats dans la discipline concernée - Epreuve <b>écrite</b> visant à apprécier les <b>capacités du candidat</b> à utiliser ses connaissances disciplinaires ainsi que ses facultés d'analyse sur un thème abordé dans les référentiels de l'enseignement agricole  <b>Admission :</b> - <b>Oral</b> : Épreuve de mise en <b>situation professionnelle</b> - <b>Oral</b> : Epreuve professionnelle : <b>exposé en 2 parties + entretien avec le jury</b>	<b>Admissibilité :</b> - Epreuve <b>écrite</b> de <b>culture disciplinaire</b> visant à apprécier les connaissances des candidats dans la discipline concernée - Epreuve <b>écrite</b> visant à apprécier les <b>capacités du candidat</b> à utiliser ses connaissances disciplinaires ainsi que ses facultés d'analyse sur un thème abordé dans les référentiels de l'enseignement agricole  <b>Admission :</b> - <b>Oral</b> : Épreuve de <b>mise en situation professionnelle</b> - <b>Oral</b> : Epreuve professionnelle : <b>exposé en 2 parties + entretien avec le jury</b>
<b>Préparation au concours</b>	Formation M1 et M2 MEEF à l'ENSFEA Préparation au concours externe avec l'ENSFEA (sous conditions)	
<b>Après le concours</b>	Les admis au concours sont nommés fonctionnaires stagiaires pendant 1 an et rémunérés. Ils peuvent être affectés sur tout le territoire. Dès la première année, ils assurent la responsabilité d'une ou plusieurs classes. Cette année prévoit une période d'intégration avant la rentrée puis une formation en classe avec un tuteur et enfin une période de formation.	

#### BIBLIOGRAPHIE

CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC		
CAT. A	CAPLPA (Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel agricole)	CPE (Conseiller principal d'éducation)
<b>Niveau</b>	Master 1 MEEF ou avoir obtenu un master ou autre titre reconnu équivalent	
<b>Spécialités</b> <i>Elles ne sont pas ouvertes tous les ans.</i>	mathématiques - physique-chimie ; biologie-écologie ; éducation socioculturelle ; sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques ; agroéquipements ; sciences et techniques des aménagements de l'espace ; aménagement paysager ; enseignement maritime (navigation et technique du navire ; mécanique navale ; électrotechnique et électronique maritimes)	
<b>Concours externe</b>	<b>Maîtrise (Bac. + 4) ou équivalent</b> <b>Inscrit en première année d'étude MASTER ou équivalent</b> 5 ans de qualification CADRE	<b>- Inscrit en première année d'étude MASTER, être titulaire d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou justifier d'un master 2 (bac+5) ou équivalent de la spécialité Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)</b>
<b>Concours interne</b>	Ouvert aux titulaires d'une licence (ou équivalent) qui ont au moins trois ans d'expérience dans le service public. Ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau III (BTS – BTSA – DUT) ; 5 ans de qualification CADRE et 4 ans de services publics	Ouvert aux titulaires d'un BAC +3 qui ont au moins trois ans d'expérience dans le service public
<b>Nombre de postes offerts au concours externe</b>	<b>58 postes offerts au concours externe en 2020</b>	<b>6 postes offerts au concours externe en 2020</b>
<b>Période d'inscriptions</b>	<b>du 03 oct. au 04 nov. 2019</b>	
<b>Dates des épreuves</b>	Epreuves écrites : <b>11 et 12 mars 2020</b> Epreuves orales : <b>A partir du 20 mai 2020</b>	
<b>Nature des épreuves</b> <b>Concours externes</b> <i>(Différentes selon la section choisie)</i>	<b>Admissibilité (écrit) :</b> - Epreuve écrite de <b>culture disciplinaire</b> visant à apprécier les connaissances des candidats dans la discipline concernée - Epreuve écrite visant à apprécier les <b>capacités du candidat à utiliser ses connaissances disciplinaires</b> ainsi que ses facultés d'analyse sur un thème abordé dans les référentiels de l'enseignement agricole  <b>Admission (oral) :</b> - Épreuve orale : <b>exposé</b> + présentation de son <b>projet professionnel</b> et de ses <b>motivations</b> . - Epreuve orale : <b>entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes</b> .	<b>Admissibilité (écrit) :</b> - <b>Composition</b> de 5 heures portant sur une ou plusieurs <b>questions relatives à l'éducation</b> . - Etude d'un <b>dossier</b> portant sur la connaissance du système éducatif  <b>Admission (oral) :</b> - Epreuve de <b>mise en situation professionnelle</b> (exposé) : analyse d'une situation relative à une question d'éducation : - <b>Entretien avec le jury</b>
<b>Préparation au concours</b>	Formation M1 et M2 MEEF à l'ENSFEA Préparation au concours externe avec l'ENSFEA (sous conditions)	
<b>Après le concours</b>	Les admis au concours sont nommés fonctionnaires stagiaires pendant 1 an et rémunérés. Ils peuvent être affectés sur tout le territoire. Dès la première année, ils assurent la responsabilité d'une ou plusieurs classes. Cette année prévoit une période d'intégration avant la rentrée puis une formation en classe avec un tuteur et enfin une période de formation.	Les lauréats au concours externe suivent <b>une année de formation en alternance</b> articulant : des <b>périodes en établissement</b> d'enseignement agricole dans lequel le conseiller principal d'éducation (CPE) stagiaire réalise un <b>service en situation professionnelle</b> , pour un équivalent à un mi-temps, et un mi-temps de <b>formation comportant des périodes de formation en présentiel à l'ENSFEA de Toulouse</b> s'appuyant sur le diplôme du master MEEF (10 semaines de formation réparties en 4 périodes de regroupement sur l'année scolaire) et des temps de formation à distance

#### BIBLIOGRAPHIE



A retrouver sur le catalogue en ligne du SUIO-IP  
<http://suio-ut-capitole.centredoc.fr>

## CONCOURS ET MÉTIERS

### SITE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION :

Site dédié aux concours et examens professionnels du ministère de l'Agriculture : informations sur les concours : notices, annales et rapports de jury de concours (cliquer sur « Espace téléchargement) ...

<http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/conditions-dacces-modalites-depreuves-notices-fiches-de-postes-et-profils-de-postes-fiches-metiers/?cate=30>

Présentation des concours

- Le CAPLPA (conditions, programmes, inscriptions)
- Le CAPESA (conditions, programmes, inscriptions)
- Le CAPETA (conditions, programmes, inscriptions)

[www.devenirenseignant.gouv.fr](http://www.devenirenseignant.gouv.fr)

Voir Aussi les **dossiers spécifiques dans le fonds documentaire** :

consultables au SUIO-IP et la bibliographie téléchargeable : <https://suio-ut-capitole.centredoc.fr/>

- + 432 PUB : L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)
- + 432 PUB : Concours de l'Enseignement Public
- + 432.1 PUB : Professeur des écoles (CRPE)
- + 432.2 PUB : Conseiller Principal d'Éducation
- + 432.4 PUB : Enseignement privé
- + Agrégation voir 432 PUB Enseignement et éducation

## PRÉPARATIONS AUX CONCOURS

### ENSFEA – Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole

- Préparation au concours externe
- Formation M1 et M2 MEEF

<http://www.ensfea.fr/>

## AUTRES SITES

### DEVENIR ENSEIGNANT :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid129956/etre-professeur-lycee-agricole.html>

## VOIR AUSSI

- Classeur H du CIDJ ; Enseignement, animation, sports, 2.443
- Vocation Enseignant

Le site des nouveaux enseignants avec ou sans concours : titulaire, vacataire, contractuel, dans le public ou le privé, et conseils pour profs débutants.

<https://vocationenseignant.fr>